

C.D.A.M.

2015 / 2016

**CHAMPIONNAT
TENUE DES FEUILLES DE MATCH et AMENDES**

2ème Journée : 16/10/2015

TENUE FEUILLE DE RENCONTRE

AMENDE 3€

CAP D'AIL 1: D1A: Pas de nom ni de numéro d'équipe en position W.

MANDELIEU 2 : PRA: mauvaise indication de poule

EQUIPE INCOMPLETE :

AVERTISSEMENT

CARROS LE BROC 1:D2B:

COMMISION SPORTIVE

09060074 AO TOURRETTE LE 4 (9) *contre* 09060043 TT MANDELIEU 8 (5)

Orga : D06 Epreuve : 1 Division : D04 Poule : B Journée 2 Date : 16/10/2015

0616306 DURANT Antoine 09060043 TT MANDELIEU * * *

Ce joueur n'était pas licencié à la date officielle de la rencontre (licencié le 3/11)

Ses 2 rencontres gagnées sont considérées comme perdu. L'équipe de Mandelieu est considérée ayant jouée à 3 joueurs.

Le score devient: Tourette 11 Mandelieu 3

09060114 SOPHIA TT 5 (3) *contre* 09060066 NICE CAVIGAL TT 11 (11)

Orga : D06 Epreuve : 1 Division : D04 Poule : C Journée 2 Date : 16/10/2015

8312623 VILLENEUVE Charlotte 09060066 NICE CAVIGAL TT * * *

0617417 BOYER Frederic 09060066 NICE CAVIGAL TT * * *

Ces deux joueurs ont joués sans certificat médical . Ils n'avaient donc pas le droit de jouer.

Le Nice Cavigal perd la rencontre par pénalité.